Pôle Autonomie Territorial (PAT)



Favoriser l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap est une priorité du Département des Yvelines. Pour les aider à mieux vivre au quotidien, il a créé la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA), composée de 8 sites de proximité, les Pôles Autonomie Territoriaux (PAT).

Grâce aux professionnels présents dans votre PAT, vous pouvez :

- Accéder à des aides et bénéficier d'un accompagnement pour vivre chez soi
- Être aidé pour remplir les dossiers des demandes de prestations et accéder à vos droits plus facilement
- Vivre et travailler comme les autres
- Être accompagné dans une démarche d'accueil en établissement
- Être accueilli et accompagné dans votre cursus scolaire et universitaire
- Alerter sur une situation de maltraitance

Contact

PAT Grand Versailles
32 rue Jean Mermoz
78000 Versailles

Accueil physique :
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Allô Autonomie : 0801 801 800 (appel gratuit)
grandversailles@mda.yvelines.fr

Accueil téléphonique :
Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30
Le vendredi de 8h30 à 16h30

- Partager sur
- Partager sur Facebook

- Partager sur Twitter
- Partager sur LinkedIn
- Partager par email
- Enregistrer en PDF